

COMITE DIRECTEUR ANEG

17 NOVEMBRE 2022

COMPTE DEFINITIF DE REUNION

Cette réunion s'est déroulée entièrement en audioconférence

PRESENCES : (ANNEXE 1)

Ouverture de la séance à 18h05

ORDRE DU JOUR : (ANNEXE 2)

- Avant de débattre sur le point 1 le président souhaite faire part au Comité Directeur des difficultés que la SSA Valence rencontre avec le Président de CMCAS locale, ce dernier demandant pour diverses raisons l'arrêt des activités de la SSA

Le président de l'ANEG malgré plusieurs tentatives et messages ne parvenant pas à contacter le président de la CMCAS de Valence va envoyer un mail pour tenter de régler le problème.

POINT : 1

- Chaque commission doit mettre à jour le document concernant le montant de leur patrimoine à destination du cabinet comptable pour la fin de l'année au plus tard.

- En prévision de l'ordre du jour, La commission Parachutisme a déjà fait parvenir les documents demandés

POINT : 2

- Les commissions ayant des besoins de détachement pour des membres actifs « moniteurs ou autres » doivent en lister les noms, dates et heures pour l'année à venir et transmettre le tout au Bureau rapidement pour que ce dernier puisse faire les demandes auprès de la CCAS

POINT : 3

- Il n'y a pas encore de retour concernant la demande de dotation 2023 une réunion est prévue à la CCAS le 8 décembre

POINT : 4

- La SSA de Nantes présente une demande de validation comme membre bienfaiteur de l'ANEG concernant Bernard Masson pour l'année 2022 et 2023
- Le CD approuve cette demande et la valide pour la fin d'année 2022 et pour l'année 2023 dans les conditions prévues par nos statuts (2.2.3)

POINT : 5

- Il est fait part de la difficulté que certains présidents de SSA rencontrent pour faire régler la cotisation à leur SSA par certains de leurs membres.
 - Le CD rappelle que pour participer aux différentes activités de l'ANEG la condition est que le membre doit être entièrement validé, la présentation de carte ANEG est requise lors d'une inscription et il y figure l'état des validations
- Il ne doit pas y avoir d'inscription sur un stage ou autre si les validations ne sont pas complètes (RI 3.1 et Statuts 2.1 et 2.2.1.1)

POINT : 6

- Un groupe de travail composé de Bernard Boymond, Bernard Masson, Jean Yves Duboc, Jean luc Cerceau, Dominique Dumont et Pierre Pascal Noailly va être créé pour présenter une réflexion sur le devenir du patrimoine de l'ANEG

POINT : 7

- Le trésorier rappelle l'importance pour chaque commission de respecter son budget et de bien le préparer
- Il rappelle également que chaque commission doit assurer le suivi de son budget et en cas de problème en informer le Bureau le plus rapidement possible.
- Une réunion spécifique concernant les valideurs sera programmée lors de la présentation des différents budgets
- Il est fait état de difficultés rencontrées par les valideurs et le trésorier dans la gestion des notes de frais (NDF)
- Les valideurs n'ont pas la main pour modifier une NDF (correction, imputation etc.)
- Augmenter la capacité des Pièces Jointes
- Mettre pour chaque valideur un curseur de suivi du budget de leur commission

QUESTIONS DIVERSES

En remarque... Mail reçu pendant le comité directeur de la part de JL Bouchet pour s'excuser. Impossibilité de se connecter.

Documentation ANEG

Demande initiale de la part de Danien Donsez d'avoir un document de présentation de l'Aneg qui puisse servir à donner pour information.

Différent de l'ensemble des documents d'information que nous avons déjà et des affiches.

A faire un document d'une à deux pages recto verso, reprenant les activités de l'Aneg, les localisations des SSA, les informations principales comme l'accès au site et l'accès aux inscription au stage.

A réaliser à partir des documents que nous avons déjà (CR annuel, Catalogue de stage...)

- Christophe réalise une proposition, si possible pour le prochain CD

En parallèle pour l'année 2023 il faudra préparer une communication sur les activités :

- Renouvellement du catalogue de stage qui sera transmis à la CCAS, aux APSL, et à toutes les CMCAS
- Catalogue de stage transmis à tous les présidents de Commissions et tous les présidents de SSA, pour diffusion locale
- Réalisation d'affiche à distribuer
 - Dans un premier temps une affiche à partir de celle qui a été réalisée pour les rencontres avec un encart blanc pour indiquer les coordonnées des personnes à contacter
 - Réalisation ensuite d'une affiche commune comme celle que nous faisons avant, et sur la même base de flyer que l'on peut distribuer ou laisser à disposition par exemple au niveau des SLVies

Actions à voir en début d'année

Utilisation de la plateforme Wingly (ANNEXE 3)

Suite à la présentation de Jean-Luc et aux échanges en CD, il est proposé de réaliser une période d'essai de 1 an pour l'utilisation de la plateforme Wingly pour nos pilotes

Wingly :

- A destination de nos pilotes
- Sur nos machines
- Nécessité pilote Aneg et avion Aneg

Nécessité aussi d'avoir l'autorisation de la plateforme locale et du club support.
Rex à faire au mois de décembre 2023 à Une saison complète

Vote de la décision d'essai d'un an à unanimité des présents

A intégrer en question pour le prochain CD

- Point reprise activités parachutisme ascensionnel
- Lieu et date pour la prochaine AG

Prochaine réunion du CD en visioconférence le 15/12/2022

FIN DE REUNION A 20h15

---oooOOOooo---

APPROBATION		
APPROUVE Le	En visioconférence	Par retour mail

Le secrétaire général
LEGUAY Pierre Alain



PRESENCE des MEMBRES du CD à la VISIOCONFERENCE du 17 NOVEMBRE 2022

NOMS	Prénoms	PRESENT	ABSENT	EXCUSE		Observations
NOCCHI	Christophe	X				
BONNEL	Frédéric	X		X		
DUFOUR	Sébastien		X			
BOYMOND	Bernard	X				
CHARBOUILLOT	Dominique	X				
CERCEAU	Jean Luc	X				
DUBOC	Jean-Yves			X		
GEORGE	Erwin	X				
HOURS	Frédéric	X				
MENOU	Pierre	X				
DONSEZ	Damien	X				
LEGUAY	Pierre Alain	X				
BOUCHET	Jean-Luc		X			
LACOURCELLE	Rodolphe		X			
MAGNIN	Daniel		X			
		9	4	2		

COMITE DIRECTEUR

LE 17/11/2022 EN VISIOCONFÉRENCE

DE 18H00 À 20H00

ORDRE DU JOUR

THEME	Demandeur / Intervenant
-Point 1 : - Inventaire de fin d'année du matériel, à destination du cabinet comptable	C Nocchi
- Point 2 : -Points sur les besoins de demandes de détachement pour les moniteurs de stages de 2023.	C Nocchi
-Point 3 : - Dotation 2023 CCAS, si celle-ci est connue d'ici là.	C Nocchi
- Point 4 : - Demande de la SSA Nantes pour la validation de Bernard Masson comme membre bienfaiteur	C Nocchi
-Point 5 : -Point sur la validation des membres par leurs SSA	PA Leguay
-Point 6 : maintien de notre patrimoine.	Tous
- Point 7 : situation de la trésorerie pour chaque commission.	P Menou
<p>Questions diverses :</p> <p>1 :</p> <p>Il serait peut-être pas mal qu'il y ait une documentation sur l'histoire de l'ANEG, ses différentes activités, les stages organisées dans l'année par les différentes commissions, nombre de licenciés, ...</p> <p>Beaucoup de collègues ne connaissent pas l'ANEG et il me semble que c'est un des objectifs de l'ANEG de se faire connaître.</p> <p>Afin de les distribuer aux CCAS locales par exemple afin de les diffuser dans les journaux locaux.</p>	D Donsez

Ça montrerait que l'on va vers les bénéficiaires des IEG, ce qui est apparemment très demandés à la CMCAS, et normal aussi.

2 :

J'aimerais avoir la position de l'ANEG concernant les vols à frais partagé avec la plateforme WINGLY, j'ai cru comprendre mais je préfère vérifier auprès de vous qu'il n'était pas possible d'effectuer des vols WINGLY avec des avions de l'ANEG.

La position de l'ANEG a-t-elle changée ou bien c'est toujours d'actualité que l'on ne peut pas effectuer des vols WINGLY avec un avion de l'ANEG.

F Bathelier

WINGLY

Quel est le concept de Wingly ?

Wingly est la première plateforme de coavionnage en Europe , au même titre que les plateformes de covoiturage.

Elle permet à un pilote privé PPL (ou LAPL, CPL et ATPL) ayant sa licence, son certificat médical, et ses trois décollages et atterrissages dans les trois derniers mois à jour, peut réaliser des vols sur Wingly en accord avec les privilèges de sa licence de pilote et de ses qualifications.

Les pilotes possédant une qualification de vol aux instruments (IR) peuvent effectuer des vols en IFR. Les pilotes ayant une licence CPL ou ATPL sont bien sûr autorisés à effectuer des vols sur Wingly, mais toujours en partage de frais sans faire de bénéfice.

Les passagers sont mis en relation avec les pilotes à partir de la plateforme

Un vol proposé par Wingly n'est pas un vol commercial.

En effet la réglementation européenne AIR OPS N°965/2012 relative au vol à frais partagés et la décision du 22 août 2016 de la DGAC autorisent les pilotes à partager leurs vols avec des passagers tant qu'ils ne réalisent pas de profit et paient leur part du vol.

Pour pouvoir coavionner avec des machines appartenant à un aéroclub, ou à un propriétaire le pilote doit d'abord être identifié "Pilote Partage de Frais Elargi". Cette identification se demande soit directement via Wingly (Profil, section Aéroclub), soit en direct avec le club ou le propriétaire.
Certains clubs appliquent des critères particuliers pour l'identification (expérience minimum etc.)

Après avoir été identifié Pilote PFE par le club, les vols auront l'accréditation FFA, déclenchant automatiquement une licence FFA pour les futurs passagers Wingly.

Cette licence permet d'être en conformité des exigences imposées par le statut associatif des structures fédérales. Son tarif est de 5€ et est pris en charge par le passager directement au moment de la réservation. Elle inclut une assistance rapatriement ainsi qu'assurance de type Individuelle Accident et est valable 45 jours à compter du jour du vol. Aucune démarche administrative n'est demandée aux passagers

Les vols proposés sur Wingly sont axés loisir et tourisme : survols de châteaux, découverte du littoral, déjeuner dans un restaurant... Il s'agit à 75% de balades aériennes (vol local A - A) d'une heure environ, à 20 % d'excursions (A - B -A) sur un ou plusieurs jours et à 5% de trajets simples (A - B).

Assurance

Une assurance unique, gratuite et sur-mesure est automatiquement souscrite pour les vols en partage de frais, mise en place auprès d'Allianz.

Des vols en accord avec les réglementations EASA et DGAC

Wingly a signé une charte avec l'EASA pour assurer la sécurité des vols en partage de frais et a reçu l'accord de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Réflexions de la Commission Vol Moteur de l'ANEG :

Des demandes ont été déjà formulées par des pilotes ANEG auprès de la CVM qui n'autorisait pas l'utilisation des machines du parc de l'ANEG.

Quelques pilotes ANEG sont pilotes « Wingly » et utilisent des machines de club

Propositions CVM :

-Autoriser tous les pilotes ANEG qui le souhaite à rejoindre la plateforme « Wingly » ce qui permet :

d'accroître la compétence et l'expérience des pilotes

d'accroître sensiblement la sécurité des vols

*de « monter » les heures de vols pour les plus jeunes
de voler à un coût moindre
de faire partager la passion du vol touristique à une large population*

aux conditions suivantes :

*-accord de l'aéroclub support sur la démarche « Wingly »
-autorisation des pilotes ANEG par les Présidents d'aéro-club et de SSA avec le support des instructeurs
et en fonction des règles édictées par le club support*

-Autoriser l'utilisation de toutes les machines du parc de l'ANEG ce qui permet :

de faire voler davantage nos machines et par là même de réduire les coûts d'exploitation fixes plus une machine vole moins elle coûte)